

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 avril à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. CASTILLE, BARTON, CROS, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, PELOUX, PENON.

Absent excusé : M. DE VAUJANY (procuration à Mme DUCLERCQ Michèle) ;

Absents : MM. DELMON, MATEOS, Mme COUTIER ;

Secrétaire de séance : M. CASTILLE Thierry

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H10.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE CANCON ANNEE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 342 674 € dont :
- Charges à caractère général :	358 306 €
- Charges de personnel et frais assimilés :	550 500 €
- Atténuations de produits :	31 448 €
- Autres charges de gestion courante :	210 700 €
- Charges financières :	30 500 €
- Charges exceptionnelles :	1 300 €
- Dépenses d'ordre :	159 920 €
Recettes :	1 342 674 € dont :
- Produits des services, domaine et ventes :	60 000 €
- Impôts et taxes :	631 571 €
- Dotations, subventions, participations :	490 831 €
- Autres produits de gestion courante :	22 000 €
- Produits exceptionnels :	15 000 €
- Atténuations de charges :	35 000 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	33 272 €
- Opération d'ordre de transfert entre sections :	55 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 201 719 € dont :
- Déficit reporté :	343 530 €
- Dépenses financières :	142 646 €
- Dépenses d'équipement :	420 871 €
- Restes à réaliser n-1 :	239 672 €
- Dépenses d'ordre :	55 000 €
Recettes :	1 201 719 € dont :
- Recettes financières :	552 338 €
- Recettes d'équipement :	397 132 €
- Restes à réaliser n-1 :	92 329 €
- Recettes d'ordre :	159 920 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL ANNEE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses : 45 710 € Recettes : 45 710 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 22 244 € Recettes : 22 244 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018 de la commune de Cancon tel que présenté ; vote le budget annexe 2018 du lotissement Communal tel que présenté ; vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, comme suit :

	Taux 2018 en %	Bases d'imposition	Produits
Taxe d'habitation	15.96	1 258 000	200 777
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.22	1 126 000	171 377
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	86.96	101 800	88 525
TOTAL			460 679

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ANNÉE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que plusieurs associations ne demandent pas de subvention (Activités et Loisirs, CAP Cancon, Comité de Jumelage, Jeunes Sapeurs Pompiers 4 Cantons, Joyeux Canconnais, la Boule Canconnaise, les Optimistes, UFAC, CCJA, Société de Chasse) ;

CONSIDERANT que dorénavant les invitations aux assemblées générales seront communiquées à l'ensemble des élus, à charge pour eux de confirmer, au secrétariat, leur participation ou non à ces réunions ;

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 11 ; ABSTENSION : 1 Mme BLOT), décide d'allouer, au titre de l'année 2018, les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	Subventions 2018 en €
ACPG CATM	80
A.D.M.R.	700
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 400
Amis du Vieux Cancon	80
Asso Donneurs Sang Bénévoles	200
Asso Donneurs Sang Bénévoles Congrès National	200
Asso Comité de Cancon SPF47	100
Chorale Méli-Mélo	100
Ciné 4	150
Comice Agricole	500
Cyclo 4	100
FNACA Cancon	80
Ecole Football	600
Football Club Canconnais	900
Judo Club	50
Les Restaurants du Cœur	200
OCCE Coop Scolaire	400
Prévention Routière	55
Radio 4	150
RCC Ecole de rugby	600
RCC rugby	1 300
Secours Catholique	100
Handball	300
Studio Danse Cancon	100
Sport Nature Coteaux Bastide	200
Tennis club Canconnais	100
Total	8 745

Précise que le versement interviendra sous réserve de fourniture des documents prévus.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES, AVENANT N°2

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser des travaux supplémentaires comme énoncés ci-dessus ; approuve les devis suivants :

- Dépose du sol souple existant, réalisation d'un dallage en forme de pente, scellement siphon de sol, réalisation d'une rampe d'accès sur l'extérieur, lot n° 1 : devis SARL VERGNE d'un montant de 2 228.79 € HT soit 2 674.55 € TTC ;
- Remplacement des siphons de la cuisine et mise aux normes escalier réfectoire, lot n° 8 : devis SARL GUENNEC & FILS pour un montant de 823.74 € HT soit 988.49 € TTC ;

REALISATION D'UN EMPRUNT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser, pour le financement des travaux d'investissement, auprès de la Banque Postale, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06, un Contrat de Prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A ;

- Montant : 250 000.00 € ;
- Durée : 10 ans ;
- Objet : financer les investissements ;
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2028. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds pour un montant de 250 000.00 € ;
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/06/2018, en une fois avec un versement automatique à cette date ;
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe 1.00 % ;
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
- Mode d'amortissement : constant ;
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle ;
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt.

Autorise Mme le Maire, représentant légal, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale ; dit que le montant de cet emprunt sera versé dans les caisses du Receveur Municipal.

PROJET DE VENTE PAR L'ETAT DU BATIMENT ANCIENNE GARE

Après discussion et compte tenu de l'absence d'information notamment quant au prix de vente du bâtiment et des terrains, les élus ne souhaitent pas prendre de position. Le sujet sera abordé, de nouveau, lors d'un prochain Conseil.

CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE ET LE SDEE 47

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions de servitudes nécessaires sur la parcelle cadastrée section D numéro 616 située lieu-dit « Jeanmetge » au bénéfice du SDEE 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité dans le cadre de l'affaire « Syndicat des Eaux Route du Lac » ; ainsi que les actes authentiques correspondants.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT RELATIF A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 20 février 2018, portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à la compétence GEMAPI.

DENOMINATION VOIE COMMUNALE N° 107, LIEU DIT PALAYRE

Le Conseil municipal, à la majorité des membres (POUR : 10 ; ABSTENSIONS : 2 MM. CASTILLE, CROS), décide de dénommer la voie n° 107 située au lieu "Palayre", comme suit : rue Palayre.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Informe les élus, que des professionnels de santé pourraient intégrer la Maison de Santé de Cancon avant la fin de l'année 2018 (médecin stagiaire, kinésithérapeute) ;
- Donne lecture du rapport de l'inspection réalisée le 25 janvier 2018 au restaurant scolaire par les services vétérinaires. La maîtrise des risques sanitaires dans notre établissement est évaluée comme « satisfaisante » et le niveau d'hygiène « très satisfaisant » ;
- Fait part à l'assemblée d'un projet privé d'acquisition de l'ancienne église située place des Marronniers (à l'unanimité des membres : avis favorable) ;
- Donne lecture d'un courrier de Mme le Préfet qui envisage d'attribuer à la Commune, pour l'opération rénovation et mise en accessibilité de la Mairie, une subvention de 69 200.00 € soit 40 % de la dépense HT ;
- Informe que l'Office Notarial de Cancon a fait parvenir au secrétariat de la Mairie, concernant la vente de la Tuilerie, une demande de renseignements d'urbanisme ;
- Donne le compte rendu de l'avancée des travaux de réfection de la chaussée de la RN 21 réalisés par l'entreprise Colas. Les modalités d'intervention ont été modifiées en raison des intempéries. Les travaux de mise en conformité des trottoirs (passage piétons/bateau) sont en cours de finition ;
- Informe que le samedi 28 avril 2018, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Lot-et-Garonne organise un championnat régional de VTT au complexe du lac ;
- Souhaiterait qu'une zone de stationnement règlementée, zone bleue, soit mise en place rue de la République, place Algolsheim et abords RN 21 ;

- Informe que la fleuriste « Nini Brindilles » a vendu son fonds de commerce ;
- Aimerais que la commission « Travaux » se réunisse (le mercredi 2 mai à 9h15) pour travailler sur le projet de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie et sur le réaménagement du carrefour rue du Foirail / rue du Marché (des élus souhaitent intégrer ponctuellement cette commission : Monique PENON, Michèle DUCLERCQ et Brigitte PELOUX) ;
- Un inter-conseil consacré aux sujets intercommunaux aura lieu le mardi 8 mai à 9h30 ;
- Le prochain Conseil municipal se réunira le mercredi 16 mai 2018, à 20h00.

Mme DUCLERCQ :

- Informe que la lumière des sanitaires au rez-de-chaussée de la Maison des Associations reste régulièrement allumée. Pourrait-on installer un détecteur de présence ou une minuterie ?

Mme PENON :

- Fait part aux élus de ses inquiétudes quant au projet de rénovation de la Mairie. C'est un bâtiment ancien, il pourrait y avoir des surprises et un surcoût, notamment si des travaux de réfection du plancher à l'étage sont réalisés ;
- Fait part du projet de mise en place de composteurs collectifs dans le bourg de Cancon (au niveau de l'espace vert entre la rue du Pigeonnier et la RN 21, en face des Voyageurs). Ce projet nécessite une implication de la population et la nomination d'un élu référent ;
- Informe que de nombreux pneus sont stockés derrière le garage « Auto 21 », à l'état d'abandon. Souhaite attirer l'attention sur le risque de prolifération du moustique tigre. Que peut faire la municipalité ? (Mickaël CROS : il s'agit d'une propriété privée, il va prendre contact avec le propriétaire) ;
- A été interpellée quant à l'utilisation de la salle Multi-Activités pour la saison 2018-2019 et la répartition des horaires le vendredi soir entre deux associations sportives (Carole ROIRE : démarches en cours pour trouver une solution).

M. VIDAL :

- Informe que les robinets des sanitaires de la Maison des Associations aurait besoin d'être détartrés ;
- S'inquiète de la tâche d'humidité en façade de l'Ancienne Perception (descentes bouchées ?) ;

Mme BLOT :

- Fait part de la volonté de plusieurs élus (Mme BLOT, Mme BAYSSIERES et M. MATEOS) de tenir le stand « eau - café » lors d'un Marché de Producteurs de Pays (le 8 août 2018) ;

Mme BAYSSIERES :

- Fait part de l'avancée du projet « jardin Palisse, espace pique-nique », en cours de finition ; remercie Jacques VIDAL pour le don de plantes vertes.

Fait à CANCON, le 16 avril 2018
Madame le Maire, Carole ROIRE